## Rapport sur l'hypersensibilité électromagnétique

Sante Sans Onde SSO <santesansonde@gmail.com> L'Agence vient de publier son rapport relatif à l'expertise sur l'hypersensibilité électromagnétique, restitué ce lundi 26 mars

Voici <u>le lien</u> vers le rapport et ses annexes.

on peut noter ceci et voir ci dessous l'avis de M Rivasi presente aussi comme poem à l' anses hier

L'expertise de l'Agence met en évidence la grande complexité de la question de l'électrohypersensibilité. Tout d'abord, il n'existe pas, à ce jour, de critères de diagnostic de l'EHS validés, et il résulte de l'expertise que la seule possibilité pour définir l'EHS repose sur l'auto-déclaration des personnes.

L'Agence conclut également que les douleurs et la souffrance (maux de tête, troubles du sommeil, de l'attention et de la mémoire, isolement social, etc.) exprimées par les personnes se déclarant EHS correspondent à une **réalité vécue**, les conduisant à adapter leur quotidien pour y faire face.

À ce titre, l'Agence recommande de solliciter la Haute autorité de santé afin d'examiner la pertinence de formuler des recommandations destinées aux professionnels de santé pour une prise en charge adaptée des personnes se déclarant EHS. L'Agence recommande également de développer la formation des professionnels de santé sur la problématique de l'électrohypersensibilité, la formation des acteurs sociaux à l'accueil et à l'écoute des personnes se déclarant électrohypersensibles, ainsi qu'à la prise en compte, dans leurs pratiques, de leurs questions et de leurs attentes, et de favoriser la coordination entre les acteurs impliqués dans leur prise en charge

L'Agence recommande également de poursuivre les travaux de recherche :

- en renforçant les interactions entre scientifiques et associations de personnes se déclarant EHS ;
- en soutenant la mise en place d'infrastructures de recherche adaptées à l'EHS, pour réaliser notamment des études de suivi à long-terme, et en veillant à ce que les conditions expérimentales soient contrôlées et *prennent en compte les conditions de vie des personnes se déclarant EHS*;
- en pérennisant le financement de l'effort de recherche sur les effets sanitaires des radiofréquences.

Pour information, voilà le CP de Michèle Rivasi suite au rapport sur les EHS présenté hier :

Communiqué de presse

Electrohypersensibilité : il est temps d'informer, de former et de rechercher sans attendre

La biologiste et députée européenne Michèle Rivasi s'est rendue à l'invitation de l'ANSES pour la présentation du rapport d'expertise sur l'électrohypersensibilité. Présidente de l'association Zones Blanches, qui prépare l'ouverture d'un centre de séjour et de recherches consacré aux électrohypersensibles, Michèle Rivasi commente ce rapport dévoilé en avant-première :

"Ce rapport de l'ANSES va dans le bon sens, avec une reconnaissance de la réalité des symptômes des électrohypersensibles, et la volonté d'une véritable information et formation du corps médical et du monde professionnel, à travers la sensibilisation

de l'inspection du travail, des maisons du handicap et la mise à disposition de poste de travail adapté.

Il faut bien comprendre que l'électrohypersensibilité nous concerne tous. Ce syndrôme toucherait environ 5 % de la population, à des degrés de gravité plus ou moins aigus. Les femmes sont les plus souvent atteintes, avec les professionnels les plus exposés aux rayonnements, des installateurs de réseaux sans fil aux caissières assises près des portiques antivol.

En ce qui concerne la relation de cause à effet, l'avis de l'ANSES reste au milieu du gué, constatant globalement que les études manquent de clarté et appelant à la mise en place d'infrastructures de recherche pérenne et pertinente, permettant notamment de mieux suivre l'état de santé des personnes exposées et non exposées, qu'il s'agisse des transformateurs et des cablages électriques source de basses fréquences ou des micro-ondes du téléphone portable, du wifi, du bluetooth et de la forêt des objets communicants qui utiliseront la 5G.

On peut regretter d'ailleurs que le déploiement annoncé de la 5G et de la pollution électromagnétique généralisée qu'elle va ajouter se déroule sans la moindre étude d'impact préalable sur le vivant. La technique est prête mais on ne dispose d'aucune donnée de la part des industriels ni d'aucune étude d'impact sur des cellules animales, humaines ou végétales, comme si l'on ne voulait pas savoir les effets biologiques de ces nouveaux rayonnements. En se privant de ces tests en amont, ce seront les EHS et les autres victimes des ondes qui nous alerteront en aval. Encore une fois, on met la charrue avant les boeufs !"